UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 23 MAI 2019

Délibération n°2019.CA.32	
Intitulé et descriptif de l'objet : Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 21 mars 2019	
Délibération présentée : ☑ Pour décision ☐ Pour	avis
Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,	
Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,	
Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,	
Considérant que le vote a lieu à main levée :	
Membres :	Décompte des votes :
 Effectif statutaire: 45 (nombre de membres composant le conseil) Membres en exercice: 44 (effectif statutaire-sièges vacants) Quorum: 23 Membres présents: 18 Membres représentés: 8 (nombre de personnes ayant donné procuration) Total: 26 	 Refus de vote: 0 Abstention(s): 0 Votants: 26 (total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions) Blanc(s) ou nul(s): 0 (en cas de vote à bulletin secret) Suffrages exprimés: 26 (= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls) Pour: 26 Contre: 0
Le Conseil d'administration : ☑ Adopte la délibération ☐ Rejette la délibération ☐ Adopte la délibération avec voix prépondérante du président ☐ Adopte la délibération sous réserve des modifications suivantes : Fait le 29 mai 2019	

L'Administrateur provisoire d'UBFC Luc JOHANN

Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités